

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Modalités de prêt des gobelets réutilisables

Évènement :

Date :

La mairie de Neuville sur Ain :

- Met gratuitement à disposition de l'association ...
 - ... (Nombre) Gobelet de 25 cl réutilisables (logotisé « Neuville sur Ain »)
- Facturera à l'emprunteur, un montant de 1 € par gobelet non restitué,

L'emprunteur s'engage à :

- Informer les participants à l'évènement, qu'il s'agit de gobelets réutilisables consignés
- Essayer de récupérer la totalité des gobelets à la fin de l'évènement
- Rembourser les gobelets perdus, abimés ou cassés (1€ / gobelet)
- Assurer le retour des gobelets propres et secs sous 48 heures à la mairie.

L'association :

Représentée par :

Adresse :

Tél :

Mail :

- Certifie avoir pris connaissance de mise à disposition et accepte les conditions de la charte,
- Reconnaît que le matériel mentionné a été mis à disposition en bon état et s'engage à le restituer en bon état dans les délais indiqués

Date :

Pour la mairie :
(Nom, fonction, signature)

Pour l'association :
(Nom, fonction, signature)